



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE II
RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE
Quatrième séminaire de formation
SF 2.4

« Les règlements transfrontaliers de l'UE, de ses Etats membres et des pays partenaires du Voisinage Sud, et les conflits transfrontaliers en matière familiale »

—
Rome (IT), du 18 au 20 novembre 2014

CONCLUSIONS FINALES

Le quatrième séminaire de formation sous la composante II organisé dans le cadre du projet Euromed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 18 au 20 novembre 2014 à Rome, Italie.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.

La réunion fut ouverte par Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaita la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été également assurée par Andrés Salcedo Velasco.

Ensuite, Andrés Salcedo et José María Fernández Villalobos, le responsable de formation du projet Euromed Justice III, ont fait une présentation du Projet EuroMed Justice III et ont expliqué les principales questions proposées pour la discussion ainsi que le programme de travail et la méthodologie à suivre durant le séminaire.

L'équipe chargée de la mise en œuvre du projet a également présenté une séance introductive sur les problèmes les plus fréquents par rapport aux conflits transfrontaliers relevant du droit de la famille et cadre juridique frontalier et en matière d'immigration.

Le corps de ce séminaire de formation a consisté en quatre exposés thématiques suivis de discussions, ainsi que des présentations par les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud, deux ateliers et une présentation faite par l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet sur le travail réalisé au cours des deux premières phases du projet par rapport à la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.

Le premier exposé thématique sur « La jurisprudence de l'UE sur le droit à la vie privée et la vie familiale : son influence en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale » a été présenté par Manuela Landuris, spécialiste du droit de la famille, consultante juridique indépendante, Allemagne.

Ensuite les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud ont eu l'occasion de présenter leur situation actuelle par rapport aux principaux cas qu'il faut aborder en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale par le biais de meilleures réglementations transfrontalières.

Le deuxième exposé thématique a été présenté par Gloria Esteban De La Rosa, professeur de droit international privé, Université de Jaén, Espagne, et a porté sur « La situation actuelle dans le droit de la famille des Etats membres de l'UE par rapport à la reconnaissance de certaines institutions de famille des pays partenaires du Voisinage Sud et quel est leur impact sur la réglementation transfrontalière. Une référence spéciale à la *Kafala* et aux problèmes de regroupement familial ».

Le troisième exposé thématique a traité du « Contrôle transfrontalier et coordination nécessaire entre les autorités judiciaires et les autorités administratives dans une perspective de police afin d'éviter l'enlèvement d'enfants » et a été présenté par Guido Coppola, Lieutenant-Colonel, police d'Etat, et Giuseppe Segnin, Lieutenant de police, Département de la coopération policière internationale, police d'Etat italienne.

Le quatrième et dernier exposé thématique a expliqué « La situation et la tendance actuelles d'un point de vue juridique dans les cas d'immigration clandestine de mineurs non accompagnés sous l'angle de leur protection, de leur retour et de l'exercice de la responsabilité parentale » et a été assuré par Dolly Hamman Najjar, expert indépendant, Docteur en droit, spécialiste des droits de l'Homme, Tunisie.

Tous ces exposés ont été suivis d'un débat à la fois intense et animé.

Deux ateliers ont également été organisés par l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet dans le cadre de ce séminaire, le premier sur « Le processus de regroupement familial : itinéraire et problèmes » et le deuxième sur « Mineurs non accompagnés : les critères servant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant. ».

Etant donné les objectifs de ce séminaire et compte tenu des recommandations faites durant les différentes séances de travail et les débats, les participants estiment que ce séminaire a atteint les résultats escomptés, à savoir qu'il leur a donné l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire.
- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire et mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectif.

- Débattre des problèmes les plus fréquents par rapport aux conflits transfrontaliers relevant du droit de la famille et cadre juridique frontalier et en matière d'immigration.
- Obtenir un meilleur aperçu de la jurisprudence de l'UE sur le droit à la vie privée et la vie familiale et son influence en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- Etre informés de la situation actuelle dans le droit de la famille des Etats membres de l'UE par rapport à la reconnaissance de certaines institutions de famille des pays partenaires du Voisinage Sud et quel est leur impact sur la réglementation transfrontalière. Une référence spéciale à la *Kafala* et aux problèmes de regroupement familial.
- Se familiariser avec la situation et la tendance actuelles d'un point de vue juridique dans les cas d'immigration clandestine de mineurs non accompagnés sous l'angle de leur protection, de leur retour et de l'exercice de la responsabilité parentale.
- Connaître l'expérience italienne du contrôle transfrontalier et la coordination nécessaire entre les autorités judiciaires et les autorités administratives dans une perspective de police afin d'éviter l'enlèvement d'enfants.
- Discuter des principales tendances et des principaux défis que l'on peut observer dans ce domaine et des perspectives futures en la matière.
- Analyser d'un point de vue pratique, à l'occasion de deux ateliers, l'itinéraire et les problèmes du processus de regroupement familial, et les critères utilisés pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cas de mineurs non accompagnés.
- Se familiariser avec le contenu et le fonctionnement du site Internet du projet.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.
- Obtenir un panorama complet des versions finales des publications élaborées dans le cadre du Projet Euromed Justice III qui sont à présent disponibles sur le site Internet du projet.
- Etre informés de l'instrument TAIEX et de la possibilité qu'ils (les participants) ont de suggérer à leurs coordinateurs nationaux les lacunes à combler ou les besoins d'assistance technique supplémentaire, qui pourrait prendre la forme d'un suivi de ce séminaire de formation du projet Euromed Justice III, s'ils l'estiment utile et en lien direct avec le travail réalisé au cours de ce séminaire.

Les participants présents durant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Les participants sont reconnaissants au ministère italien de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Rome, le 20 novembre 2014.